

UPEX - NEWSLETTER

Juin 2016



LE MOT DU PRESIDENT

Les autorités régionales nous invitent à attirer votre attention sur la réglementation environnementale relative aux véhicules en Pertes Totales Techniques (PTT).

Ces véhicules accidentés (codes w, x, y ou z) sont assimilés à des déchets et ne peuvent être vendus qu'à des centres agréés en vue de leur recyclage.

L'association « Febelauto », dont le siège social est situé à la Maison de l'Automobile à Bruxelles, est chargée de la gestion des véhicules hors d'usage en Belgique. Elle s'occupe de l'organisation et du suivi de l'ensemble du processus à savoir la collecte, le traitement et le recyclage des épaves de voitures (pour toute information complémentaire sur la réglementation en vigueur ainsi que la liste des centres agréés, voir www.febelauto.be).

Depuis la mi-février 2016, seuls les centres agréés Febelauto et une série de démonstrateurs agréés par la région de Bruxelles-Capitale (voir : http://app.bruxellesenvironnement.be/listes/?nr_list=0000102) sont autorisés à remettre des offres sur les véhicules en PTT via le journal d'appel d'offres d'Informex. Quelques acheteurs étrangers agréés dans leur pays d'origine comme centre de recyclage le seront également prochainement. En pratique donc, la meilleure offre retenue pour un véhicule en PTT émane toujours depuis mi-février 2016 d'un centre agréé belge ou d'un démonstrateur bruxellois agréé ou, prochainement, d'un centre agréé étranger.

Les autorités régionales insistent pour que l'expert en automobiles attire l'attention du propriétaire du véhicule en PTT sur le fait que s'il venait à décider de ne pas vendre son véhicule accidenté au centre agréé communiqué par l'expert, il devra lui-même faire les démarches auprès d'un centre agréé en vue du recyclage de son véhicule. En cas de vente à un tiers non agréé, le propriétaire s'expose à des sanctions administratives des autorités régionales sauf bien entendu si le véhicule fait l'objet d'une procédure de réhabilitation.

Pour répondre à la demande des régions, le courrier d'adjudication par lequel vous communiquez au propriétaire les coordonnées du centre agréé qui s'est porté acquéreur de son véhicule devrait utilement attirer son attention sur ces éléments.

Exemple de clause validée par les trois régions :

« Si vous décidez de ne pas vendre votre véhicule à l'acheteur agréé dont les coordonnées sont repris ci-dessous, nous attirons votre attention sur le fait que vous devrez le confier à un centre agréé de votre choix qui figure sur les listes officielles tenues à jour par les Régions (voir www.febelauto.be et http://app.bruxellesenvironnement.be/listes/?nr_list=0000102). En cas de non-respect de cette obligation, vous vous exposez à des sanctions administratives de la part de l'autorité régionale compétente ».

A noter que ces mesures ne visent que les voitures particulières et les camionnettes de moins de 3.5 T (N1 et M1).

P. Sorel, Président UPEX

ECHOS DU NATIONAL

Le Congrès de l'UPEX: "L'Automobile au 21ème Siècle: Ruptures & Evolutions" se tiendra au "Centre Culturel" de SPA toute la journée du 28/10/2016; Il représentera 6 h de formations validées IEA.

Il sera suivi en soirée du Banquet annuel national qui se déroulera à l'Abbaye de Stavelot avec cocktail dans le "Musée du Circuit de Spa-Francorchamps" (privatisé) et dîner dans la "Cave des Blancs-Moussis".

Les invitations ont été adressées à tous les membres et les diverses formules d'inscriptions sont ouvertes sur le site www.upex.be (onglet: formation).

ECHOS DE LA F.I.E.A.

L'Assemblée Générale annuelle de la FIEA se déroulera en Belgique, à SPA, au "Radisson BLU Palace Hôtel", le samedi 29/10/2016 (09:00), lendemain du Congrès de l'UPEX.

ECHOS DE L'IEA.

Le 29/4/2016, L'IRET (Institut Royal des Elites du Travail) a invité l'IEA & l'UPEX et les a sollicités pour installer un Comité Organisateur en vue de relancer, après 15 ans, une procédure novatrice d'attribution des différents titres de "Lauréat du Travail".

L'IEA et l'UPEX ont convenu de réunions de concertations pour définir et présenter à l'IRET un programme de "labels d'attribution" spécifiques à notre profession.

AGENDA

NATIONAL

- 27/10/2016 - 28/10/2016 : Congrès FIEA - UPEX à Spa-Francorchamps
L'automobile au 21^{ème} siècle : rupture et évolution

INTERNATIONAL

- 08/07/2016 - 10/07/2016 : Le Mans Classic

UN PEU D'HISTOIRE

L'histoire d'Abarth débute en 1949 à Turin. Son créateur, l'autrichien Karl Abarth, naturalisé "Carlo" après la seconde guerre mondiale, s'installe près des usines Fiat et Lancia pour fonder sa société. Reconnu pour ses préparations démoniaques, la marque est reconnaissable par son scorpion. Ce symbole est tout simplement le signe zodiacal du créateur d'Abarth. Le logo fait évidemment référence au drapeau tricolore italien. Quand on blason jaune et rouge, de nombreuses rumeurs existent (fan de l'AS Roma, couleurs pour représenter la passion et l'intensité, etc.), mais aucune n'est confirmée.



VU SUR LE WEB

Les mamies en Lambo : <https://www.youtube.com/watch?v=LOhu1AmuOG0>

Une Model X ridiculise une 4C : <https://www.youtube.com/watch?v=tysEI30SOzQ>

Bicyclette pour tricheur : https://www.youtube.com/watch?v=oM_4I-jYk_c

Petit rappel : <https://www.youtube.com/watch?v=6BCgl2uumII>

Sortie de secours : <https://www.youtube.com/watch?v=vdOBsBf-hhY>

La Tesla Autopilot, c'est pour demain : <https://www.youtube.com/watch?v=FIXtGi28R-o>

• Les voitures de police, banalisées ou non, ont été impliquées dans 808 accidents l'année dernière, ce qui a représenté un coût de réparation d'environ 1,1 million d'euro pour l'Etat Belge. Ces accidents concernent des voitures, des combis et des motos et font suite à différentes situations : touchettes au cours d'une poursuite, manœuvres d'évitement qui se terminent dans un canal ou contre un arbre, mais également collision avec un cheval errant. La grande majorité des accidents ont eu lieu lors d'interventions et 3 à 4% des collisions ont fait des blessés. Ces chiffres en augmentation de 10% lors de la dernière décennie ont fait dire au ministre de l'Intérieur Jan Jambon que la formation des policiers était vraiment importante. La priorité devrait maintenant être donnée aux cours de conduite.

• La société Apple a prévu de sortir son véhicule électrique en 2020. Le projet, appelé Titan, aboutira-t-il sur une I-Car? Va-t-elle faire de l'ombre à la Google Car? Qui va l'emporter, IOS ou Android? Mais où donc passé Microsoft?

EN BREF...

- Le Virtual Cockpit de chez Audi, que l'on voit fleurir sur les nouveaux modèles de la marque et qui permet l'affichage entre autres d'une cartographie dynamique et des aides à la conduite utilise un processeur dont le cadencement dépasse un Gigahertz.
- Un pilote d'Airbus a réussi à faire 2.111 km avec un seul plein au volant d'une Opel Insigna 1.6 CDTi ecoFLEX strictement d'origine. Le trajet consistait à un aller-retour entre les Alpes suisses et la Mer du Nord. Il a consommé en moyenne 3,46 l/100 km.
- En 1957 Jaguar avait lancé la production de 25 XKSS, version routière de la célèbre type D victorieuse au Mans de 1955 à 1957. Le projet fut abandonné suite à un incendie des installations, après que 16 exemplaires eurent vu le jour. Jaguar Classic va aujourd'hui combler cette lacune en construisant les 9 exemplaires manquants, selon les mêmes spécifications qu'à l'origine. Livraison début 2017 au prix de 1,27 millions d'euros, une bagatelle à côté du prix d'une véritable ancienne.
- Une des trois Lambo Veneno, modèle qui détient le titre peu envié de la plus laide voiture de tous les temps, est à vendre sur Mobile.de pour 9.980.000 euros alors qu'elle n'a coûté que 3.500.000. C'est vrai qu'elle n'accuse que 840 km.



Qu'est-ce que le beau? C'est la question que posait déjà Socrate à Hippias et qui amena plus tard l'homme à tenter de définir des critères objectifs de beauté alors que Kant a complètement renouvelé la question en parlant du jugement du goût : d'après lui, il ne faut pas chercher les critères du beau dans l'objet mais bien dans le jugement du public sur l'objet. Il existe toutefois des œuvres qui répondent à des critères canoniques, universellement reconnus, telle que la Lamborghini Miura. Qui pourrait dire que cette ligne a 50 ans? Gandini a été particulièrement bien inspiré lorsqu'il prit son crayon. L'esthétique a cependant été inspirée par la technique puisqu'il fallut abriter le V12 à l'arrière, de manière centrale et transversale. Comme quoi, dans le grand art, rien n'est laissé au hasard.

• Tremblement de terre au Japon : c'est un nouveau coup dur pour Toyota qui avait déjà été contraint entre les 8 et 13 février de cesser toute fabrication dans l'archipel du fait d'un défaut d'acier à la suite d'un incident chez un fournisseur. Il s'agissait de la suspension la plus longue pour le constructeur depuis le séisme de mars 2011. La méthode de production "just in time" avait montré ses limites. Cette fois, c'est l'équipementier Aisin Seiki qui n'a plus pu livrer le constructeur, son usine s'étant retrouvée sous eau. Nissan et Honda ont subi également une fermeture de quelques jours. Seul Subaru a été épargnée.

• On connaissait les radars fixes, mobiles, de vitesse, de feux ou encore les radars tronçons. Voici maintenant un nouveau type de radar qui vérifie si le stop a bien été marqué. C'est dans l'Essonne, que ce premier radar d'un nouveau genre est récemment entré en service. Il est composé d'une caméra et d'un système de lecture automatique des plaques d'immatriculation. En Belgique, ne pas s'arrêter à un stop est passible d'une amende de 100€. Alors, à quand ce type de radar chez nous?

• Le Grand-Duché du Luxembourg va mettre en service ses dix premiers radars fixes et six radars mobiles. Tous les véhicules flashés, quels que soient leurs pays d'origine, devraient recevoir les PV. Ces nouveaux radars fixes mesureront la vitesse dans les deux sens de circulation et sur un maximum de trois voies. Ils pourront distinguer les voitures des camions et seront annoncés par un panneau de pré-signalisation.

Les cinq marques d'automobile les plus flashées en Flandre et à Bruxelles, durant les six premiers mois de 2015, sont respectivement BMW, Volkswagen, Mercedes, Audi et Opel. Toutefois il faut relativiser, puisque ces marques sont parmi les plus représentées sur notre territoire. Si l'on ramène ses statistiques au nombre de véhicules sur les routes, on obtient le hit-parade suivant : en tête arrive Land-Rover avec 1 conducteur flashé sur 2,6 suivi de BMW (1 sur 3,2) et de Volvo (1 sur 3,5). En quatrième position on retrouve Audi (1 sur 3,5) tandis que seulement un conducteur de Porsche sur quatre s'est fait attraper.

Source : De Standaard

NOUVEAUTE

Un compresseur électrique prend place pour la première fois sous le capot d'un véhicule de production avec l'Audi SQ7 TDI. Qui plus est, ce compresseur ne vient qu'en complément d'une suralimentation séquentielle en parallèle gérée non pas par un système de clapets, mais directement par l'activation ou la désactivation d'une des soupapes d'échappement de chacun des 8 cylindres, ceci grâce à une nouvelle fonction du système Valvelift. Conclusion : 900 Nm disponibles dès 1.000 tr/min !

